

# PRÉAVIS N° 2022/60

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Place Saint-Martin**

Demande d'un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne de contrôle d'accès et de mesures d'accompagnement

Demande d'un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement global de la place Saint-Martin

Demande d'un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'accroche de la promenade du Jura à la place Saint-Martin

**Déléguées municipales :   Mme Roxane Faraut**  
**Mme Stéphanie Schmutz**

### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 13 septembre 2022 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

## **I. Contexte**

---

En septembre 2017, un postulat intitulé « pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon » a été déposé par M. le Conseiller communal Philippe Kuratle. La réponse à ce postulat, émise par la Municipalité par le biais du rapport N°131/2018, n'a pas satisfait la commission chargée de l'examiner.

Cette dernière estimait que les échéances de déploiement des zones piétonnes étaient trop hypothétiques et trop lointaines. La commission souhaitait qu'on lui propose des solutions immédiates et simples à mettre en œuvre.

C'est dans ce contexte que la commission a déposé la motion « A pied de la Morâche à la Grand-Rue » en mars 2019, demandant explicitement d'étudier la piétonnisation de la rue de la Gare dans sa totalité, de la place Saint-Martin et de la place Bel-Air, excepté pour les riverain-e-s et les livraisons des commerces bordant ces voies publiques.

Dès lors, conformément à son engagement en faveur de la mobilité douce, la Ville de Nyon a mis en œuvre, dès 2020, des aménagements intermédiaires afin de piétonniser son centre-ville et répondre de manière pragmatique aux demandes des Conseillères et Conseillers :

- création d'une zone de rencontre en faveur des piéton-ne-s sur l'extrémité sud de la rue de la Morâche, sur le tronçon nord de la rue de la Gare ainsi que sur la rue Juste-Olivier. Dans ce secteur, les piéton-ne-s sont devenus désormais prioritaires sans toutefois gêner inutilement les véhicules qui eux sont autorisés à circuler à 20 km/h maximum ;
- élargissement du trottoir de la partie nord de la rue de la Gare afin de maintenir un cheminement continu et sécurisé ;
- piétonnisation de la rue de la Gare dans sa grande majorité et mise en place d'une zone piétonne sur la place Saint-Martin. Les automobilistes (ayants droit exceptés) ne peuvent plus traverser la place Saint-Martin.

Ces aménagements intermédiaires visent plusieurs objectifs communs : ceux de permettre la réappropriation des espaces publics, de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville tout en assurant aux piéton-ne-s une sécurité optimale et un centre-ville apaisé.

Par ailleurs, ces aménagements se veulent également réversibles et peuvent être adaptés, complétés ou modifiés en fonction de l'atteinte des objectifs recherchés.

## **2. Introduction**

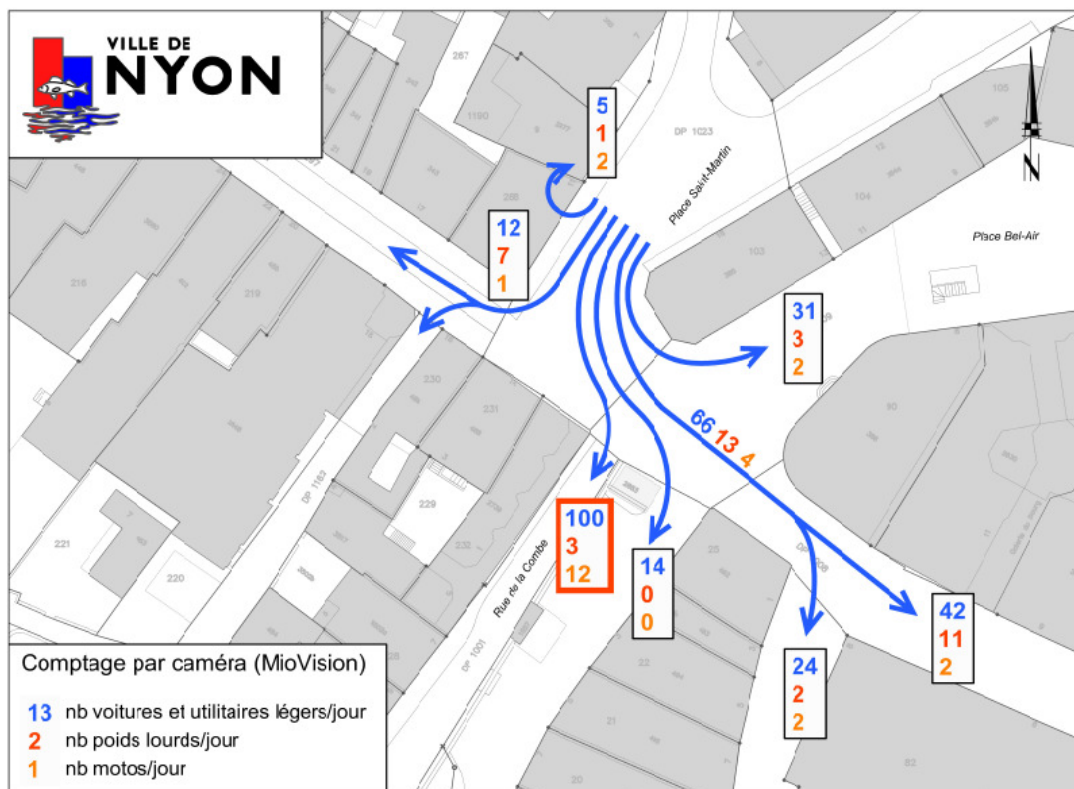
---

A la suite de la mise en place de la phase test de la zone piétonne à l'entrée de la place Saint-Martin à l'automne 2020, le flux de véhicules transitant de la rue Perdtemps vers la rue de la Combe a considérablement diminué. Pour rappel, les comptages de 2017 avaient mis en évidence près de 420 véhicules en transit quotidien par cette place.

Néanmoins, la Police Nyon Région (PNR) a constaté à plusieurs reprises que de nombreux véhicules continuaient à transiter par la rue de la Combe, malgré la mise en œuvre de cette mesure. Ces constats ont également été relayés par plusieurs conseiller-ère-s communaux-ales.

Afin de quantifier ces flux, de nouveaux comptages ont été réalisés par le Service des infrastructures en juin 2021.

Selon le résultat de ces comptages, il s'avère qu'une centaine de véhicules continuent de transiter quotidiennement par la place Saint-Martin pour rejoindre la rue de la Combe, malgré la signalisation en place, indiquant une zone piétonne. Ce transit occasionne également de nombreux conflits avec les piétons de la rue de la Gare et représente un danger pour les visiteurs du centre-ville.



Par ailleurs, de nombreuses observations sur le terrain ont permis de renforcer ce constat ; malgré l'affluence de piétons, des véhicules forcent régulièrement le passage pour accéder à la rue de la Combe.

Dès lors, afin de remédier à cette situation dangereuse et supprimer de manière définitive le trafic de transit, il est proposé au Conseil communal, la mise en place d'une borne de contrôle d'accès escamotable, à l'entrée de la place Saint-Martin. Cette mesure sera par la suite complétée par un réaménagement plus global, objet d'un second préavis soumis au Conseil communal, d'ici à la fin de l'année 2022.

### 3. Description d'un projet en deux phases

#### 3.1 Phase I : Mise en place d'une borne de contrôle d'accès et mesures d'accompagnement

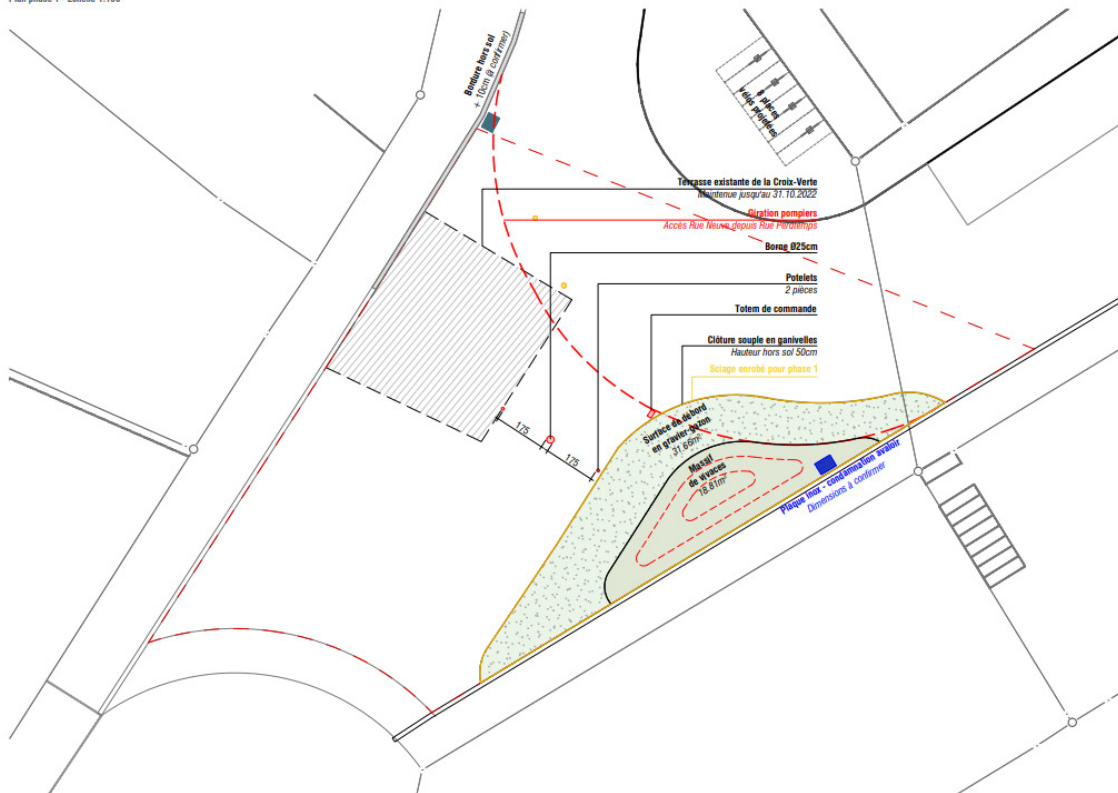
La mise en place d'une borne de contrôle d'accès permettra d'empêcher de manière rapide et efficace le transit non autorisé par la place Saint-Martin, afin de pacifier et de tranquilliser cette place piétonne. Les ayants droit (habitant-e-s, commerçant-e-s, services d'urgence) pourront en revanche continuer à accéder, comme aujourd'hui, à la place Saint-Martin. Cette mesure s'inscrit par ailleurs, dans la volonté de la Municipalité, de piétonniser le centre-ville.

### 3.1.1 Emplacement

La borne de contrôle d'accès sera située à l'entrée de la place Saint-Martin. L'emplacement choisi permet de garantir l'accessibilité des véhicules d'urgence.

Une seconde variante consistait à positionner la borne en haut de la rue de la Combe. Cette variante a été écartée, en raison des nombreux réseaux (eau, gaz, électricité) présents en sous-sol, augmentant les coûts de génie civil de plus de CHF 100'000.-.

Plan phase 1 - Echelle 1:100



Dans un premier temps, le dispositif mis en place sera complété par la réalisation d'un îlot végétal côté rue Neuve de la borne, afin de limiter le gabarit routier disponible et éviter les possibilités de shunt (déviation).

Une bande de gravier complètera cet aménagement afin de garantir l'accessibilité des véhicules d'urgence.

La terrasse actuelle de la Croix-Verte permet de garantir l'effet de blocage des véhicules. Lors de sa suppression, prévue fin octobre de cette année, une mesure d'accompagnement sera réalisée en attendant la réalisation de l'aménagement définitif et la mise en œuvre d'une éventuelle terrasse pérenne.

### 3.1.2 Type de borne

Le modèle retenu est une borne escamotable automatique hydraulique, identique à celle installée sur le chemin du Couchant qui apporte aujourd'hui entière satisfaction (photo ci-après).



Ce modèle permettra l'abaissement de la borne par les ayants droit grâce un système GSM et de badge d'accès.

Lorsqu'un-e ayant droit se présentera devant de la borne, il lui faudra appeler un numéro renseigné au préalable et la borne s'abaissera automatiquement.

Pour les éventuel-le-s ayants droit ne possédant pas de téléphone portable, des badges de contrôle d'accès seront également proposés.

En outre, les services urgences (SDIS, ambulances, PNR, etc) et les services d'entretien (voirie) pourront accéder à la place Saint-Martin rapidement et facilement, en ne préteritant pas leurs interventions. Ce dispositif a par ailleurs été validé par les services précédemment cités.

### **3.1.3 Ayants droit**

Les habitant-e-s et commerçant-e-s du secteur seront des ayants droit et pourront abaisser la borne pour accéder à leur domicile et/ou commerce.

A titre indicatif, après concertation avec la PNR, environ 87 ménages et 44 commerces situés sur la place Saint-Martin, la ruelle de la Muraz, la promenade du Jura, l'entrée de la rue du Collège (1 à 9), la rue de la Gare (1 à 16) et la place Bel-Air sont concernés.

Par ailleurs, des badges seront également fournis aux services d'interventions et d'entretien de l'espace public.

En raison de la proximité des parkings Bel-Air et Perdtemps, soit près de 450 places de stationnement, il n'est cependant pas nécessaire de prévoir un système d'interphonie permettant aux ayants droit d'abaisser la borne à distance pour leurs visiteur-euse-s. Ces derniers pourront aisément se stationner dans les parkings environnants. Le système choisi n'est donc pas équipé en ce sens.

### **3.1.4 Sens de circulation**

Le double sens sera maintenu pour les ayants droit, notamment les habitant-e-s de la ruelle de la Muraz, qui sortent par la place Saint-Martin en direction de la rue Neuve.

Dès lors, une boucle de détection sera installée, permettant l'abaissement automatique de la borne lorsqu'un véhicule se présente en sortie (de la place Saint-Martin vers la rue Neuve).

### **3.1.5 Signalisation complémentaire**

En cas d'urgence, les services d'intervention pourront accéder à la place Saint-Martin ou à la place Bel-Air en remontant la rue de la Combe. En revanche, une demande a été faite dans le but de garantir qu'aucun autre véhicule ne puisse se présenter en contresens (descente de la rue de la Combe).

Pour ce faire, une signalisation complémentaire sera apposée, interdisant la circulation à tout véhicule, service d'entretien exceptés sur la rue de la Combe, depuis la place Saint-Martin.

### **3.1.6 Communication**

Une séance d'information a été initiée par les services de l'administration générale et des infrastructures afin de présenter le projet aux commerçant-e-s du secteur, potentiellement impacté-e-s par la mise en place de cette première mesure. Les habitant-e-s quant à eux ont été informé-e-s par courrier.

Dans le cadre du développement des études pour l'aménagement complet, les discussions seront également plus étroitement engagées avec l'exploitant du restaurant la Croix-Verte concernant l'installation de sa terrasse pérenne, ainsi qu'avec les autres riverain-e-s du projet.

## **3.2 Phase 2 : Aménagements**

### **3.2.1 Aménagement de la place Saint-Martin**

Afin d'accompagner l'installation de la borne, la Municipalité souhaite réaliser un aménagement plus global, végétalisé et perméable de qualité, en faveur des piéton-ne-s, pour répondre aux enjeux climatiques et aux engagements pris dans la feuille de route *Nyon s'engage*. Celui-ci sera réalisé dans un deuxième temps, une fois le projet présenté aux riverain-e-s et les procédures abouties (permis de construire, appel d'offres pour la réalisation, etc).

Le traitement des places de stationnement de la rue de la Combe et la pérennisation de la terrasse des restaurants (Croix-Verte et Muraille) seront traités dans ce cadre. Cette proposition d'aménagement définitif fera l'objet d'un nouveau préavis prévu fin 2022.

### **3.2.2 Aménagement de l'accroche entre la place Saint-Martin et la promenade du Jura (partie nord)**

Le présent préavis offre l'opportunité d'intégrer le lien manquant entre les aménagements extérieurs liés à la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique de Centre-Ville.

En effet, le périmètre des extérieurs liés à la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville, porté par le préavis N° 213/2020, s'arrête à la hauteur du N° 9 de la promenade du Jura.

## NYON · PRÉAVIS N° 2022/60 AU CONSEIL COMMUNAL

Le financement de l'étude pour ce maillon manquant (qui représente environ 400 m<sup>2</sup>) est proposé dans ce préavis, de manière à en bénéficier suffisamment tôt pour que, dans la demande de crédit de réalisation à venir, le coût puisse être proposé.

Sans cette étude, alors que les deux projets connexes (place Saint-Martin et rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville) auront déjà fait l'objet d'une demande de crédit de réalisation, cette portion ne pourra pas se rallier à la planification de leurs travaux dans les temps et ne bénéficiera pas de leur synergie.

L'étude permettra de proposer une approche plus vertueuse pour le changement du revêtement bitumineux actuel et sa gestion des eaux pour cette portion de la promenade d'Italie. Elle s'inscrit dans la stratégie afin de lutter contre le réchauffement climatique et permettra de tisser les liens entre les espaces en leur accordant une cohérence esthétique tout en assurant une identité propre à la promenade.

### 4. Planning intentionnel

---

Mai 2022 :	Enquête publique
Juin 2022 :	Dépôt de la demande de crédit de réalisation
Automne 2022 :	Vote du Conseil communal
Fin d'année 2022 :	Travaux / Dépôt du 2 <sup>e</sup> préavis phase 2

Le planning proposé ne tient pas compte d'éventuelles oppositions.

### 5. Incidences financières

---

Les coûts de génie civil est le résultat d'un appel d'offres gré à gré concurrentiel. L'ensemble des coûts se décompose de la façon suivante :

#### Borne de contrôle d'accès et mesures d'accompagnement

Travaux de mise en œuvre de la borne	CHF	79'000.-
Marquage et signalisation	CHF	7'500.-
Aménagements minéral et végétation simple	CHF	36'000.-
Honoraires de l'architecte paysagiste (phases 31 à 53 pour la phase 1)	CHF	13'600.-
Divers et imprévus	CHF	15'000.-
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>151'000.-</b>

#### Etude pour l'aménagement de la place Saint-Martin

Honoraires de l'architecte paysagiste (phases 31 à 41 pour la phase 2) HT	<b>CHF</b>	<b>8'300.-</b>
---	------------	----------------

#### Accroche de la promenade du Jura sur la place Saint-Martin

Honoraires de l'architecte paysagiste (phase 31 à 41) HT	<b>CHF</b>	<b>33'000.-</b>
--	------------	-----------------

---

Total HT	CHF	192'300.-
----------	-----	-----------

<b>Total TTC arrondi à :</b>	<b>CHF</b>	<b>207'500.-</b>
------------------------------	------------	------------------



## **6. Aspects du développement durable**

---

### **6.1 Dimension économique**

-

### **6.2 Dimension sociale**

La mise en place d'une borne de contrôle d'accès permettra de supprimer de manière rapide et efficace le trafic de transit actuellement constaté. Dès lors, la place Saint-Martin retrouvera sa fonction de place piétonne, apaisée de tout trafic parasite. Cette démarche permettra également de sécuriser les piétons et renforcera la qualité de l'espace public.

### **6.3 Dimension environnementale**

La mise en place d'une borne de contrôle d'accès à l'entrée de la place Saint-Martin permettra de réduire de manière significative le trafic transit, actuellement source de nuisances sonores et de pollution atmosphérique. Par ailleurs, l'aménagement de deux ilots végétaux de part et d'autre de la borne permettra d'apporter de la verdure dans ce contexte actuellement très minéral.

## **7. Conclusion**

---

La mise en œuvre d'une borne de contrôle d'accès à l'entrée de la place Saint-Martin permettra de supprimer le trafic de transit de la rue Perdtemps vers la rue de la Combe. Cette mesure renforcera la sécurité et la quiétude des visiteurs tout en poursuivant les objectifs d'apaisement et de piétonnisation du centre-ville, conformément aux souhaits du Conseil communal.

Par ailleurs, un second préavis sera déposé d'ici la fin de l'année 2022 pour proposer un aménagement plus global de la place Saint-Martin. Ce projet visera à offrir à cet espace d'avantage de qualités paysagères, notamment pour les piétons, à travers la mise en place d'assises et de végétalisation.

Ce lieu de passage actuel sera retravaillé dans ce cadre, afin de lui conférer une identité piétonne clairement compréhensible.

La Municipalité souhaite profiter de cette intervention pour proposer un espace public végétalisé et perméable, qui met en valeur l'identité piétonne du site. L'accroche de la promenade du Jura sur la place Saint-Martin sera également traitée dans ce cadre.

Ce projet fera l'objet d'un second préavis qui sera soumis au Conseil communal à la fin de l'année.



Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 2022/60 concernant trois demandes de crédit en lien avec la place Saint-Martin,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne d'accès à la place Saint-Martin et ses mesures d'accompagnement ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement de place Saint-Martin ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'aménagement de l'accroche de la promenade de Jura sur la place Saint-Martin ;
4. de porter ces trois montants au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

– Fiche d'investissement

**FICHE D'INVESTISSEMENT**

**PREAVIS No 2022/60**

**Place Saint-Martin**

**Date: Nyon le**

**18.05.2022**

**Demande d'un crédit de CHF 163'000 TTC pour la mise en œuvre d'une borne de contrôle d'accès et de crédits d'études de CHF 44'500 TTC**

<b>Situation des préavis au 18.05.2022</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Total des préavis votés par le Conseil communal	26 344 802	13 472 665	5 252 306	30 968 925	35 018 470	6 242 133

<b>Situation des emprunts au 18.05.2022</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	50 000 000	26 000 000	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	0
Emprunts fin période/date du jour	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	284 928 000

<b>Cautionnements et garanties</b>	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 229 230
Caution demandée	0
Disponible	20 770 770

<b>Dépenses et recettes d'investissement</b>	<b>CHF</b>	<b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b>					<b>2022-2026</b>
		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
<b>Descriptif/Libellé</b>							
Borne de contrôle d'accès	163 000	163 000					163 000
Etude aménagement Place Saint-Martin	9 000	9 000					9 000
Etude accroche Promenade du Jura	35 500	35 500					35 500
<b>Total de l'investissement</b>	<b>207 500</b>	<b>207 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>207 500</b>

<b>Estimation amort. + entretien</b>		
<b>Durée ans</b>	<b>Montant Amortiss.</b>	<b>Entretien annuel</b>
<b>5</b>	<b>41 500</b>	
	<b>207 500</b>	

<b>Financement du préavis</b>	<b>CHF</b>
<b>Budget de fonctionnement:</b>	
Trésorerie courante	
<b>Investissement:</b>	
Emprunts	207 500
<b>Total des besoins en financement</b>	

<b>Coûts d'exploitation</b>	<b>Libellé / années</b>	<b>Estimation des coûts d'exploitation</b>					<b>2022-2026</b>
		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
<b>Coût total d'exploitation</b>		<b>4 150</b>	<b>45 650</b>	<b>45 650</b>	<b>45 650</b>	<b>45 650</b>	<b>186 750</b>
Intérêts en %	2,00%	4 150	4 150	4 150	4 150	4 150	20 750
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	41 500	41 500	41 500	41 500	166 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes		0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>		<b>4 150</b>	<b>45 650</b>	<b>45 650</b>	<b>45 650</b>	<b>45 650</b>	<b>186 750</b>